

MONTFORT
communauté

400 m

-  Marges de recul
-  Orientation d'aménagement
-  Périmètre sanitaire de 100 m autour de la station d'épuration (zone non aedificandi)
-  Secteur de diversité sociale au titre de l'article L.123-1-16⁸ imposant pour les opérations un pourcentage de logements sociaux
(Cf article 9 des dispositions générales du règlement littéral et PLH en annexe)
-  Zones humides protégées selon les dispositions générales du règlement littéral

- | |
|---|
| UC - Zone urbaine centrale d'urbanisation dense |
| UCz - Zone urbaine centrale d'urbanisation dense |
| 1AUC - Zone d'urbanisation future à court terme destinée à l'habitat |
| UE - Zone urbaine d'extension du centre bourg |
| 1AUE - Zone d'urbanisation future à court terme destinée à l'habitat |
| 1AUEz - Zone d'urbanisation future à court terme destinée à l'habitat |
| UA - Zone d'activités à caractère artisanal ou commercial |
| UA1 - Zone d'activités à vocation industrielle |
| 1AUA - Zone d'urbanisation future à court terme destinée aux activités |
| 2AUA - Zone d'urbanisation future à long terme destinée aux activités |
| UH - Zone urbaine d'extension des villages |
| UL - Zone urbaine réservée aux équipements loisirs et sportifs ou collectifs |
| 2AUL - Zone d'urbanisation future à long terme destinée aux équipements loisirs et sportifs ou collectifs |
| 2AU - Zone d'urbanisation future à long terme |
| A - Zone de protection de l'activité agricole |
| AI - Zone de protection de l'activité agricole soumise au PPRI |
| Nh - Secteur de bâti isolé (évolution de l'existant) |
| NNi - Secteur de bâti isolé (évolution de l'existant) soumis au PPRI |
| N - Zone de protection des espaces naturels et des paysages |
| Ni - Zone de protection des espaces naturels et des paysages soumise au PPRI |

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS			
Numéro	Objet	Bénéficiaire	Engagement
1	Extension de l'espace public devant des (dépense/ stationnement, voirie)	Commune	169 m
2	Aménagement d'un espace public (voirie, stationnement, voirie) (aménagement de l'espace de rue du 15 Mars, 1962)	Commune	1 716 m ²
3	Aménagement d'un espace public (voirie, stationnement, voirie) (aménagement de l'espace public, mobilier urbain, espace vert)	Commune	3 296 m ²
4	Extension du cimetière	Commune	1 734 m ²
5	Création d'un espace vert de prolongement nord de celui existant (coulée verte)	Commune	7 138 m ²
6	Aménagement de voirie et dépendances	Commune	1 952 m ²
7	Création d'une aire de stationnement passager	Commune	10 043 m ²
8	Élargissement d'une voirie	Commune	263 m ²
9	Aménagement d'un ouvrage pour la rétention d'eau	Commune	5 090 m ³
10	Aménagement d'un chemin piéton le long du ruisseau existant (à l'avant du Parc et le marais du <u>Touron</u>)	Commune	790 m ²

